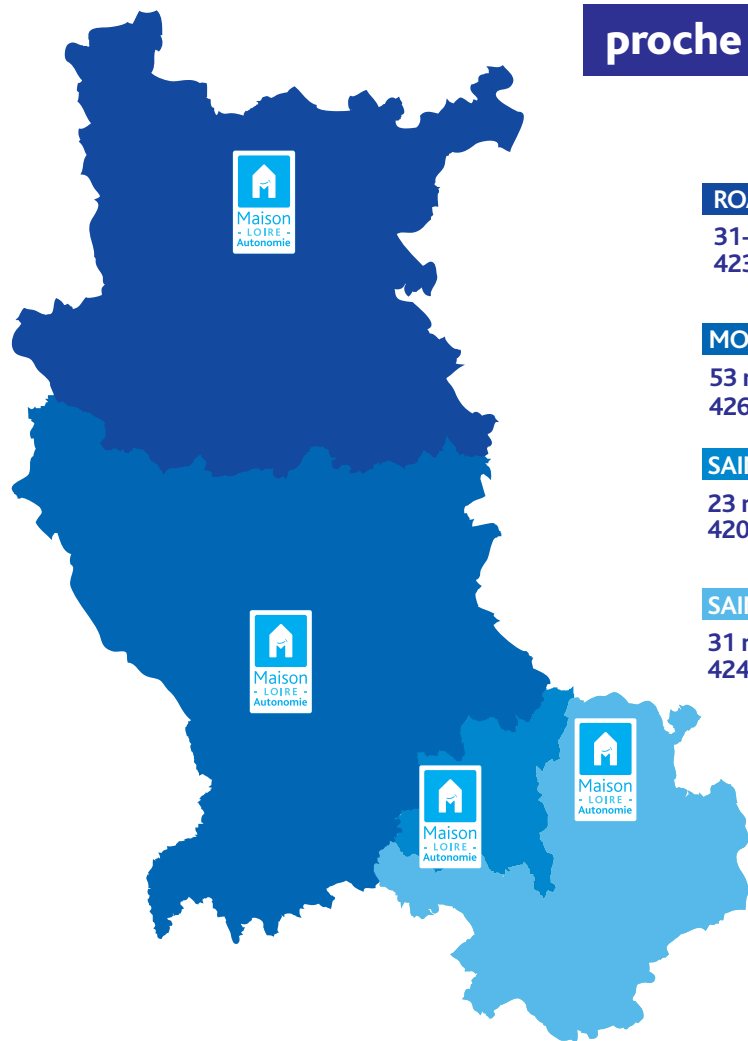


LA MAISON LOIRE AUTONOMIE

proche de chez vous



Maison
- LOIRE -
Autonomie



Maison
- LOIRE -
Autonomie



Maison
- LOIRE -
Autonomie



Maison
- LOIRE -
Autonomie

ROANNE

31-33 rue Alexandre Raffin
42300 Roanne

MONTBRISON

53 rue de la République
42600 Montbrison

SAINT-ÉTIENNE

23 rue d'Arcole
42000 Saint-Étienne

SAINT-CHAMOND

31 rue de la République
42400 Saint-Chamond



AIDE À DOMICILE

personnes âgées et personnes handicapées... MODE D'EMPLOI

Des permanences sont organisées dans toute la Loire.
Pour connaître le lieu d'accueil le plus proche
de votre domicile, composez le 04 77 49 91 91.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1

Loire
LE DÉPARTEMENT



Maison
- LOIRE -
Autonomie

42



www.loire.fr

Loire
LE DÉPARTEMENT

LA MAISON LOIRE AUTONOMIE

vous guide en 3 étapes.

Entretien du logement et du linge, courses, préparation des repas, aide à la toilette, accompagnement aux sorties... Vous avez besoin d'une aide pour effectuer les gestes du quotidien ? N'hésitez pas, faites appel aux services proposés par les organismes d'aide à domicile. Vous êtes un peu perdu dans les démarches ?

1. LISTEZ vos besoins.

En fonction de votre état de santé, évaluez l'aide dont vous avez besoin pour :

- réaliser les activités ordinaires de la vie quotidienne : courses alimentaires, préparation des repas, entretien du linge et du logement pour les personnes âgées,
- effectuer les actes essentiels : déplacements, toilette et habillage, alimentation... pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Cette évaluation vous aidera à déterminer :

- la personne qui viendra vous aider : agent à domicile, assistant de vie, auxiliaire de vie,
- le nombre d'heures mensuel ainsi que le type d'activité retenu.

2. DEMANDEZ des devis.

Et choisissez une structure ou un intervenant en emploi direct.

Une fois vos besoins définis, vous avez le choix entre :

- un service « prestataire » : l'intervenant est alors employé par la structure qui gère l'ensemble des démarches,
- un service « mandataire » : vous êtes l'employeur de l'intervenant mais vous confiez au service mandataire les formalités administratives (déclaration URSSAF, fiches de paie...),
- un emploi direct : vous êtes l'employeur de l'intervenant et vous assurez toutes les formalités administratives.

Pour vous aider dans cette étape, les équipes médico-sociales de la Maison Loire Autonomie sont à votre disposition si vous bénéficiez d'une Allocation personnalisée d'autonomie (APA), d'une aide aux services ménagers ou d'une Prestation de compensation du handicap (PCH). **Demandez un devis afin de connaître le coût engendré.**

3. ÉTUDIEZ les aides auxquelles vous avez droit.

Pour les personnes âgées

En fonction de votre perte d'autonomie, vous pouvez demander une aide auprès de votre caisse de retraite ou encore solliciter l'Allocation personnalisée d'autonomie (réservée aux personnes âgées dépendantes) ou l'aide sociale aux services ménagers, financées par le Département de la Loire.

Cette prise en charge est différente selon que vous choisissiez une structure autorisée ou titulaire de l'agrément, un service mandataire ou un emploi direct.

Par ailleurs, vous pouvez bénéficier de réductions d'impôts égales à 50 % des sommes engagées, dans la limite d'un plafond fixé chaque année par l'administration fiscale.

Pour les personnes handicapées

La Maison Loire Autonomie peut vous accompagner dans la constitution d'une demande de Prestation de compensation du handicap pour financer les interventions à domicile pour les gestes du quotidien (ATTENTION, sont exclues les aides aux tâches domestiques : ménage, courses, préparation des repas, etc.). Cette prestation, attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, est financée par le Département de la Loire.

LE SAVEZ-VOUS ?

- D'autres services peuvent contribuer à votre maintien à domicile : les professions paramédicales, les services de soins infirmiers à domicile, les entreprises de portage de repas, les sociétés spécialisées dans les systèmes de télé-alarme, les accueils de jour, l'hébergement temporaire...
- Des aides techniques et d'adaptation du logement peuvent aussi vous aider à rester en toute sécurité et le plus longtemps possible chez vous.

Besoin d'un service à domicile ou d'une aide, consultez l'annuaire des services aux personnes âgées de la Loire sur www.loire.fr